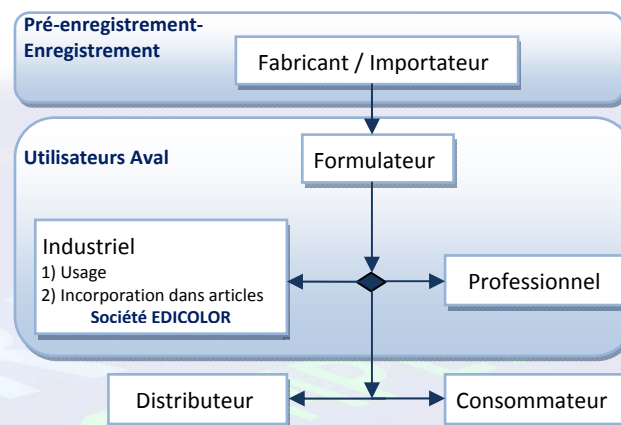




Madame, Monsieur,

La Groupe EDICOLOR – OGER NUANCIERS a parfaitement connaissance de la parution officielle du règlement REACH en décembre 2006 et de son entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Suivant la chaîne d’approvisionnement présenté ci-dessous, notre Société a le statut d’utilisateur en aval donc les substances contenues dans les préparations ne nécessitent pas d’enregistrement de notre part. Ce sont aux fabricants et importateurs de substances que revient la charge de l’enregistrement.



Nos fournisseurs sont tous européens et nous utilisons leurs produits dans les conditions spécifiées dans les fiches techniques. Cependant, notre Société s’est assuré, auprès de ses fournisseurs, que les matières premières utilisées dans la fabrication des produits ont bien été enregistrées suivant le calendrier prévu par le règlement REACH.

En conclusion, soyez assurés, Madame, Monsieur, que tout est mis en œuvre par notre Groupe pour assurer l’application de ce règlement.

Sandra GUILBERT
Coordinatrice Qualité